



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 121799

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les revendications des enseignants du second degré. En effet, le ministère a décidé, malgré un rejet unanime de la part du corps enseignant, d'organiser la prochaine rentrée notamment sur la base de la remise en cause du décret de 1950 qui, à la fois, déqualifie l'enseignement, en permettant la possibilité d'enseigner une autre discipline, et flexibilise l'emploi des professeurs nommés sur plusieurs établissements. Cette mesure, si elle était appliquée lors de la prochaine rentrée scolaire, impliquerait de fait une surcharge des classes et supprimerait les heures de première chaire et les heures de laboratoire. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour tenir compte des revendications du corps professoral du second cycle et pour revenir sur la suppression du décret de 1950.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121799

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3487